

Quelques rappels à propos de la grippe aviaire, pour les non spécialistes.

La position de la SPILF (14 octobre 2005).

1. Le virus H₅N₁, dit de la grippe aviaire, est un virus animal très répandu, qui a pu infecter quelques êtres humains. A ce jour 117 cas humains ont été recensés en Asie du Sud-Est.
2. Aucun cas n'a été décrit, pour l'instant, chez l'homme en dehors de cette région du monde.
3. La transmissibilité inter-humaine est exceptionnelle, sinon inexistante, pour l'instant.
4. Compte-tenu de la fréquence du virus chez l'animal, et du faible nombre de cas humains, il est possible d'en déduire un faible risque de transmission de l'animal à l'homme.
5. Connaissant le potentiel évolutif des virus grippaux, la surveillance étroite actuelle est légitime, afin de pouvoir intervenir très précocement dans le cas d'une vraie épidémie humaine.
6. A ce jour, il n'y a cependant pas d'épidémie H₅N₁ humaine en cours. L'épidémie grippale de l'hiver 2005-2006 sera une épidémie due à un virus grippal « ordinaire ».
7. Les anti-grippaux inhibiteurs de la neuraminidase ne doivent pas être prescrits pour constituer des stocks chez les particuliers. La prescription de ces médicaments n'est actuellement pas justifiée. L'indication de l'AMM française reste d'actualité, sans ajout : traitement de la grippe déclarée en période de circulation du virus, prophylaxie post-exposition après contact avec un cas de grippe cliniquement diagnostiqué en période de circulation du virus.
8. Le vaccin antigrippal actuellement disponible n'a aucun rapport (et donc aucune activité préventive) avec le virus de la grippe aviaire. Les indications de la vaccination antigrippale, en France, n'ont pas lieu d'être modifiées, et comme tous les ans, cette vaccination doit être largement proposée.